

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Valre : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005056

Rapport n°4.3 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville de Besançon au territoire de Grand Besançon Métropole - Signature d'une convention Club FACE, Ville de Besançon, GBM et Communauté de Communes Doubs Baumoises

**SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) -
Extension du service de la Ville de Besançon
au territoire de Grand Besançon Métropole -
Signature d'une convention Club FACE, Ville de Besançon, GBM et
Communauté de Communes Doubs Baumois**

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « PCAET »	Montant de l'opération : 5 928.75 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Durant l'hiver 2018-2019, Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) ont conduit ensemble une expérimentation pour lutter contre la précarité énergétique en milieu rural, avec le soutien de l'ADEME. Les enseignements invitent à étendre le service local d'information à la maîtrise de l'énergie (SLIME) de la Ville de Besançon à l'ensemble du territoire expérimental, cette dernière souhaitant par ailleurs renforcer son action sur le secteur de Planoise.

Pour cela, une convention entre Ville de Besançon, GBM, CCDB et Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion - un réseau d'entreprises locales interprofessionnel) est à signer. Elle portera sur :

- l'extension du périmètre d'intervention du SLIME au territoire GBM et CCDB,
- la mise à disposition de deux agents par le Club FACE pour répondre à cette mission.

Volet social de la transition énergétique, la lutte contre la précarité énergétique représente un enjeu important pour ne pas laisser au bord du chemin une partie de la population.

I. Rappel du contexte

A/ Une expérimentation sur le repérage de la précarité énergétique en milieu rural

Engagés pour devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) en 2050 avec le soutien de l'ADEME, Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) se sont rapprochées d'une équipe de designers pour répondre au volet social de la transition énergétique. Associant des acteurs locaux de l'énergie, du social, de la santé ainsi que des collectivités et des usagers, cette démarche inédite visait à construire et à tester des solutions de repérage des ménages en précarité énergétique en milieu rural.

Les designers ont exploré la problématique et conçu de manière participative des supports d'information : vidéos, affiches, émissions de radio... Les messages adaptés et non stigmatisants ont été diffusés au plus près de la cible dans des lieux tels que les magasins de bricolage, les salles d'attente des cabinets médicaux, le collège, etc... Cette approche a permis l'émergence d'une dynamique partenariale avec les acteurs de l'énergie, du social et de la santé, ainsi celle d'un réseau de donneurs d'alerte au plus près de l'utilisateur.

Le test s'étant révélé concluant et les professionnels ayant trouvé de l'intérêt à la coopération, cette expérimentation pourrait se poursuivre dans le cadre du projet de Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) porté par la Ville de Besançon avec une extension au-delà du périmètre urbain.

B/ Bilan de l'opération du SLIME de la Ville de Besançon

Depuis le 1^{er}/09/2016, la Ville de Besançon est engagée dans un contrat SLIME. Ce service géré par l'association le CLER (Réseau pour la transition énergétique) permet aux collectivités de bénéficier de subventions (via le mécanisme des certificats d'économie d'énergie - CEE) pour la mise en place d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, depuis octobre 2016, un agent a été recruté au sein du service Etude et Prospective de la Direction de la Maîtrise de l'Energie (DME) pour repérer des personnes avec des difficultés financières pour le paiement de leur facture d'énergie, se rendre à leur domicile et les conseiller sur des gestes ou actions d'économies d'énergie.

Sur la période 2016 - 2018, 353 diagnostics et visites à domicile ont été effectués. En moyenne, chaque visite entraîne un gain d'économie de 150 € par an. La mission permet également de participer à des moments d'informations pour proposer des gestes d'économie d'énergie (50 animations réalisées), notamment en partenariat avec le logis 13 éco.

Cette opération est menée en étroite collaboration avec les services du CCAS. Par ailleurs, la Ville est en contact avec 25 partenaires pour repérer les foyers concernés (CMS, Banque alimentaire, CAF, autres associations...)

Comparaison données SLIME nationaux et SLIME Besançon

<i>Données 2017</i>	Indicateur National	Indicateur Besançon
Nombre de ménages	1 890 000	61 082
Nombre de ménages accompagnés	2 480 soit 0,13 % en métropole	156 soit 0,26 %
Cout moyen du SLIME par ménage	697 €	370 €

Les résultats s'avérant positifs, la Ville de Besançon en partenariat avec CELSIUS, par ailleurs membre du Club FACE, souhaite renforcer son action sur le secteur de Planoise.

C/ Le club FACE, un réseau d'entreprises engagées

Le club FACE du Grand Besançon est rattaché à la fondation nationale FACE reconnue d'utilité publique : Fondation Agir Contre l'Exclusion. Dans ce cadre, et en accord avec les orientations de la fondation, tous les clubs FACE existants actuellement sur le territoire (60) sont amenés à engager des actions dans les domaines d'activité suivants :

- service aux entreprises,
- médiation sociale (services aux particuliers),
- école et université,
- services aux collectivités et acteurs économiques du territoire,
- emploi et insertion professionnelle.

Au vu de ses compétences acquises lors des 9 dernières années dans le champ de la médiation sociale et du service aux entreprises, le Club FACE du Grand Besançon se mobilise depuis 7 ans, avec son réseau de 60 entreprises, en proposant des actions d'information, de mobilisation et de valorisation des bonnes pratiques pour favoriser la transition énergétique et notamment lutter contre la précarité énergétique sur le territoire. En 2017/2018, il a d'ailleurs porté l'opération CIVIGAZ pour sensibiliser les ménages sur leur consommation énergétique.

Le Club FACE souhaite poursuivre cet engagement.

II. Prolongation du SLIME et extension du périmètre

A/ Les besoins

Pour l'année 2019, l'action est prolongée uniquement sur le territoire de la Ville. A partir de 2020, il est proposé d'élargir le territoire d'action, à l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole et de la CCDB. Le contrat SLIME pour la Ville de Besançon fixe un objectif de 122 diagnostics réalisés chaque année. L'élargissement du territoire et le renfort sur Planoise augmenterait cet objectif à 240 diagnostics par an.

Un chargé de visite peut réaliser environ 150 diagnostics par an, l'extension du SLIME et son renforcement sur Planoise nécessiteraient alors le recrutement de deux postes supplémentaires. Notons que le repérage en milieu rural implique un temps important de mobilisation de réseau et de communication

B/ La solution proposée

Sur le périmètre de Grand Besançon Métropole (y compris sur la Ville de Besançon avec un focus sur Planoise) et de la CCDB, cette mission de lutte contre la précarité énergétique pourrait être réalisée par une équipe de trois personnes :

- l'agent de la DME assurant quelques visites, mais surtout la coordination du dispositif : interventions à domicile, actions de sensibilisation, animation du réseau de professionnels (énergie, santé, social...) et de celui des détecteurs de terrain (CMS, CCAS, magasins de bricolage, médecins, collèges...),
- deux salariés du Club FACE réalisant des visites à domicile et des actions de sensibilisation auprès du public visé, avec deux profils complémentaires : l'un plus animateur, l'autre davantage social. Pour une cohérence et une efficacité du service, ces deux personnes seraient hébergées par la DME, au sein du service Etude et Prospective.

Ce nouveau partenariat avec le Club FACE entre dans la mission du club d'entreprise. Réunissant localement une soixantaine de sociétés, celui-ci promeut la responsabilité sociale et environnementale au sein des entreprises. Deux de ses adhérents, GRDF et Celsius, délégataire du chauffage urbain de la Ville, sont d'ores et déjà prêts à contribuer au financement de cette action de lutte contre la précarité durant 5 années (2020-2024) ; d'autres seront invités à abonder ce budget pour les années suivantes, notamment pour permettre la réalisation de petits travaux au domicile des ménages accompagnés.

Ce partenariat nécessite la signature d'une convention quadripartite entre Ville de Besançon, GBM, CCDB et Club FACE qui portera sur :

- l'extension du périmètre d'intervention du SLIME au territoire GBM et CCDB,
- la mise à disposition de deux agents par le Club FACE pour répondre à cette mission.

Notons que la Ville de Besançon devra également réaliser un avenant à sa convention avec le CLER pour l'élargissement du territoire du SLIME.

Ce dispositif sera piloté par un comité de pilotage réunissant les quatre signataires de la convention, ainsi qu'un comité technique regroupant les services afférents. Autant que de besoin et selon les actions conduites, ce dernier pourra être élargi aux acteurs locaux partenaires.

III. Montage financier

Ce dispositif fonctionnant avec 3 postes, repose sur la réalisation de 240 diagnostics cofinancés par le CLER selon le budget prévisionnel annuel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	111 565 €	CLER	76 800 €
Visites à domicile	16 960 €	CELSIUS	23 250 €
Formation des chargés de visite	2 400 €	GRDF	20 000 €
Communication	5 000 €	Club FACE	6 000 €

		(bénévolat valorisé)	
Gestion administrative et encadrement (FACE)	9 250 €	Ville de Besançon	11 857.50 €
		GBM	5 928.75 €
		CCDB	1 338.75 €
TOTAL	145 175 €	TOTAL	145 175 €

Le reste à charge pour les 3 collectivités est de 19 125 € par an répartis selon le nombre de ménages par territoire :

	Nombre de ménages	Nombre de diagnostics à réaliser	Répartition entre les collectivités	Reste à charge
Ville de Besançon	61 101	149	62 %	11 857.50 €
GBM	31 000	74	31 %	5 928.75 €
CCDB	6 849	17	7 %	1 338.75 €
Total	98 950	240	100 %	19 125 €

Si les objectifs des 240 diagnostics annuels n'étaient pas réalisés, chaque collectivité prendrait à sa charge la différence financière correspondant à son territoire.

En lien avec les engagements sur 5 ans de Celsius et GRDF, membres du Club FACE, cette convention quadripartite est proposée pour une durée de 5 ans du 1^{er}/01/2020 au 31/12/2024 (durée initiale d'une année et quatre reconductions tacites d'une année, en tenant compte du contexte d'évolution du partenariat Ville de Besançon /GBM / CCDB / FACE et/ou des mutualisations des deux collectivités Ville de Besançon et GBM). Notons que le CLER est en cours de négociation avec l'Etat pour prolonger le dispositif du SLIME d'une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2021. Si les financements SLIME n'étaient pas reconduits, la convention entre Ville de Besançon, GBM, CCDB et Club FACE deviendrait caduque.

Mme A. VIGNOT et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le présent rapport et le versement d'une subvention de 5 928,75 sur la ligne Plan Climat au Club FACE pour 2020, ainsi que pour 2021, 2022, 2023 et 2024,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2